

<u>SEUILS</u>	MAPA 1 < 25 000 € HT	MAPA 2 < 90 000 € HT	MAPA 3 < au seuil de procédure formalisée	A partir du seuil de procédure formalisée (articles 28 et 29 du décret)
MODALITE DE PUBLICITE	Consultation directe du ou des fournisseurs. Délai de remise des offres libre.	Publicité de 12 jours francs au minimum : Site Internet Encart JAL et/ou BOAMP	Publicité de 21 jours francs au minimum : Site internet JAL et/ou BOAMP Et/ou presse spécialisée si nécessaire	Publicité de 21 jours francs au minimum : Site internet JAL et/ou BOAMP Et/ou presse spécialisée si nécessaire
MODALITES DE PASSATION	Notification après production des pièces de l'art 51 du décret 2016-360 dès 5000 € HT	Négociation possible Attribution selon les critères définis et après production des pièces de l'art 51 du décret 2016-360 Information des candidats non retenus par écrit Respect d'un délai de 5 jours entre l'envoi des lettres de rejet et la signature	Négociation possible Attribution selon les critères définis et après production des pièces de l'art 51 du décret 2016-360 Information des candidats non retenus par écrit Respect d'un délai de 7 jours entre l'envoi des lettres de rejet et la signature	Négociation possible Attribution par la CAO selon les critères définis Demande de production des pièces de l'art 51 du décret 2016-360 Information des candidats non retenus par écrit Respect d'un délai de 7 jours entre l'envoi des lettres de rejet et la signature